

ÉDITION
2026

Guide du TUTORAT

ÉDITO

Ce guide du tutorat a été conçu par les ingénieures pédagogiques de la DAPI (Direction d'appui à la pédagogie et à l'innovation) de l'université de Lille, avec la contribution d'étudiantes et d'étudiants engagés dans le cadre d'un contrat de tutorat.

Il s'inscrit dans la continuité d'un travail de cartographie mené en 2024, qui recensait les dispositifs de tutorat mis en place au cours de l'année universitaire 2023-2024.

Cette enquête avait permis d'identifier 32 dispositifs de tutorat, mobilisant 142 tuteurs et accompagnant 923 étudiants, principalement en première année et sur la base du volontariat.

L'objectif de ce guide est de proposer un document de référence à la fois clair, informatif et opérationnel. Il vise à accompagner la mise en œuvre des dispositifs de tutorat au sein de l'université de Lille, tout en favorisant le partage de bonnes pratiques entre les différents acteurs impliqués.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ce guide du tutorat s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'université : le public étudiant, la communauté enseignante et (futurs) responsables de dispositifs.

À l'Université de Lille, le tutorat est majoritairement organisé en groupes de 4 à 6 étudiantes- étudiants par tutrice-tuteur. Il vise principalement à préparer aux examens et à remédier aux difficultés rencontrées par les étudiantes et étudiants (87 %), tout en favorisant l'acquisition de méthodes de travail adaptées aux exigences universitaires (74 %). En moyenne, chaque responsable de dispositif encadre entre 4 et 5 tutrices tuteurs, et près de 153 heures sont attribuées au tutorat par dispositif sur l'année universitaire.

Le tutorat de pair consiste en « *l'accompagnement régulier ou ponctuel d'un groupe d'étudiantes et étudiants par des tutrices et tuteurs, un peu plus avancés qu'eux dans le cursus universitaire* » (Alava et Langevin, 2001). Le bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale du 31 octobre 1996 indique à propos du tutorat « *que l'objectif de cette action est de favoriser la réussite étudiante dès l'entrée à l'université* » (Annoot, 2001).

Suivant les parcours, il peut être proposé à l'ensemble du public étudiant sur la base du volontariat ou de façon ciblée suivant certains critères.

FICHE ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

Votre composante ou département vous propose de participer aux séances de tutorat ? Vous venez d'arriver à l'Université de Lille et vous cherchez à approfondir votre compréhension sur certains cours, travailler la méthodologie de travail universitaire, vous ressentez de l'anxiété par rapport aux examens à venir ou vous souhaitez vous rassurer sur vos capacités ?

L'Université de Lille propose du tutorat de pairs animé par des étudiantes et étudiants experts (de L2 à M2) pour vous accompagner dans votre parcours.

Ce dispositif est proposé en première année universitaire dans la plupart des formations.

Cela peut également être proposé en deuxième ou troisième année suivant les parcours.

En quelques mots, ce dispositif vous permet :

- de rencontrer des étudiants et étudiantes ayant suivi la plupart du temps la même formation que vous et par conséquent connaissant les attendus des enseignants ;
- de vous remettre à niveau sur des prérequis disciplinaires ;
- de bénéficier d'un accompagnement plus personnalisé ;
- d'acquérir ou de développer de la méthodologie de travail universitaire (les stratégies d'apprentissages, d'autonomisation, d'organisation, de prise de note, etc.) ;
- d'approfondir la compréhension des enseignements ;
- de vous motiver ;
- de vous préparer aux examens.

Le tutorat permet un soutien dans l'apprentissage et l'appropriation des cours. Il ne se substitue cependant pas aux enseignements dispensés par l'équipe enseignante.



Témoignages des différents acteurs sur les bénéfices du tutorat de pairs :

Une étudiante : *“Le tutorat m’a permis de suivre un rythme régulier de révision, et donc d’être de plus en plus prête pour les examens.”*

Un étudiant : *“J’ai beaucoup aimé le tutorat, ça m’a énormément aidé à comprendre certaines notions de cours que je n’arrivais pas à faire seule chez moi”*

Une responsable : *“Pour les étudiants volontaires et dynamiques le tutorat apporte beaucoup : une autre vision des sujets étudiés, ils n’ont pas peur de poser certaines questions basiques à des étudiants, alors qu’ils hésitent avec les enseignants, ils sont rassurés sur leurs compétences et prennent confiance en eux.”*

Un responsable : *« Pour les tutorés, je vois cette action comme un outil dont ils doivent s’emparer. Bien identifié, il leur apporte de la rigueur, de la régularité et une méthodologie éprouvée par les tuteurs. En BUT1, l’impact est aussi profondément humain : l’entraide en petit groupe brise l’isolement et tisse un lien social précieux dès la rentrée. »*

Suivant les dispositifs il se caractérise par un accompagnement individuel ou en groupe. Les séances sont proposées soit sur des créneaux définis dans les emplois du temps, soit placées au fil de l’eau selon la disponibilité des étudiantes et étudiants-tuteurs. Dans tous les cas, participer à du tutorat vous engage à faire preuve d’assiduité.

Pour plus d’informations sur le tutorat, vous pouvez vous renseigner auprès de votre responsable de parcours, de l’équipe enseignante ou de vos pairs.

FICHE TUTRICE ET TUTEUR

En tant qu'étudiante et étudiant à l'université de Lille, vous pouvez vous engager concrètement auprès de vos pairs en accompagnant d'autres étudiants et étudiantes dans leur motivation, la compréhension des cours et l'adoption de méthodes de travail efficaces.

Et si vous deveniez tutrice ou tuteur pour soutenir la réussite étudiante ?

COMMENT ?

Des offres d'emploi rémunérées pour des missions de tutorat sont régulièrement publiées sur la plateforme Lilagora, le réseau professionnel de l'université de Lille. Par ailleurs, les responsables de dispositifs peuvent également faire connaître leurs besoins en recrutement lors des périodes de pré-rentrée, notamment via des affiches, des flyers, des communications par mail ou des annonces orales au sein des départements et composantes. Les contrats proposés sont généralement conclus pour une durée annuelle. Le volume horaire varie selon les dispositifs, allant de 15 à 32 heures par semestre par tutrice et tuteur. Le nombre d'étudiantes et étudiants accompagnés peut également différer en fonction des missions et des besoins de chaque dispositif. Si cette opportunité vous intéresse, vous pouvez y répondre directement via l'offre ou en discuter avec votre responsable de formation.

QUELS PROFILS ?

Les étudiantes et étudiants tuteurs sont principalement sélectionnés sur la base de leur curriculum vitae, de leur parcours académique et de leur motivation, évaluée lors d'un entretien. Les responsables de dispositifs prennent également en compte le niveau d'études (de L2 à M2), les résultats universitaires ainsi que la compatibilité entre la disponibilité de la tutrice ou du tuteur et celle du public étudiant à accompagner.



Témoignages

« Je me destine aux métiers de l'enseignement, c'est pourquoi le tutorat représentait pour moi une réelle opportunité d'avoir une expérience d'enseignement. J'ai pu faire de nouvelles rencontres et apporter une aide aux étudiants qui en avaient besoin. C'est une expérience unique dont je ne retire que du positif. »

"J'apprends désormais mes cours avec le point de vue de les re-expliquer et non juste de les restituer, ce qui m'aide personnellement beaucoup)."

"J'ai développé ma manière d'expliquer les choses, ainsi que les illustrer. J'ai appris à utiliser différentes méthodes de reformulation et utiliser différents supports aux explications."

"Satisfaction à voir s'épanouir au fil des séances des tutorés."

QUELLES MISSIONS ?

En tant que tutrice et tuteur, suivant les dispositifs, vous serez amenés à :

- analyser les besoins d'accompagnement du public étudiant (méthodologie de travail, remédiation disciplinaire, travailler la compréhension des cours et l'appropriation des connaissances par des exercices, etc)
- préparer les séances de tutorat (planifier et concevoir la séance)
- concevoir des supports pédagogiques
- animer des séances de tutorat
- effectuer un suivi quantitatif des étudiantes et étudiants (faire signer une feuille de présence)
- évaluer leur progression, etc.

FICHE PUBLIC ENSEIGNANT ET RESPONSABLE DE DISPOSITIF

Vous rencontrez, dans le cadre de vos enseignements, des étudiantes et étudiants qui éprouvent des difficultés méthodologiques ou dont les acquis antérieurs ne correspondent pas aux prérequis attendus ? Dans ce cas, votre composante ou votre département peut proposer différents dispositifs de remédiation, parmi lesquels le tutorat de pairs occupe une place importante.

QU'APPORTE LE TUTORAT ?

Le tutorat ne se substitue pas aux enseignements dispensés par le corps professoral. Il vient en complément en offrant un accompagnement personnalisé aux étudiantes et étudiants. Cet accompagnement facilite l'appropriation des notions abordées en cours (CM et TD), la consolidation des prérequis dans une logique de remédiation, ainsi que le soutien à la motivation. Il contribue ainsi à la construction progressive du « métier d'étudiant » et à une meilleure intégration dans le parcours universitaire.

QUI SONT LES TUTRICES TUTEURS ?

Les tutrices et tuteurs sont des étudiantes et étudiants plus avancés dans leur cursus (de L2 à M2), qui ont, pour la plupart, suivi des enseignements similaires. Ils s'appuient principalement sur leurs propres cours ainsi que sur les supports pédagogiques et exercices des étudiantes et étudiants qu'ils accompagnent afin de préparer et d'adapter leurs séances.

COMMENT LES ACCOMPAGNER DANS LEUR MISSION ?

Dans le cadre de leurs missions, les tutrices, tuteurs ou les responsables de dispositifs peuvent être amenés à solliciter le corps enseignant pour obtenir des ressources complémentaires en lien avec les enseignements (corrections d'exercices, supports, etc.). Il est important de leur réserver un accueil favorable afin de soutenir la qualité et la cohérence du dispositif de tutorat.

EXISTE-T-IL DÉJÀ DU TUTORAT DANS VOTRE DÉPARTEMENT OU COMPOSANTE ?

Si vous souhaitez savoir si un dispositif de tutorat est déjà mis en place dans votre département ou votre composante, vous pouvez vous rapprocher du responsable du dispositif de votre formation. Celui-ci est chargé de l'encadrement des tuteurs et tutrices, du suivi des séances et du bon fonctionnement global du dispositif.

En lien avec le secrétariat pédagogique, il est important de diffuser tout au long de l'année universitaire les informations relatives aux dispositifs de tutorat existants dans votre département ou composante. Cette communication permet à la fois d'informer les étudiantes et étudiants susceptibles d'en bénéficier, mais aussi d'encourager celles et ceux qui souhaitent s'engager à devenir tutrices ou tuteurs à candidater.

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE TUTORAT DANS UN PARCOURS DE FORMATION :

Le financement des contrats de tutorat repose le plus souvent sur des dotations régionales, notamment via les dispositifs ORE (Orientation et Réussite des Étudiants) ou CER (Contrat Étudiant Région). Chaque année, la vice-présidence en charge de la réussite étudiante lance, généralement en mai, un recensement des besoins auprès des départements et composantes.

Les enveloppes attribuées sont ensuite validées au mois de juin. Certains dispositifs peuvent également être financés sur des ressources propres.

Dans tous les cas, il est recommandé de prendre contact avec le ou la responsable de parcours ou la personne référente développement pédagogique afin de définir les modalités de financement les plus adaptées, de choisir la forme de tutorat la plus pertinente, d'estimer le volume horaire nécessaire et d'identifier le nombre de tuteurs et tutrices à recruter.

RÔLE DU RESPONSABLE DE DISPOSITIF

En tant que responsable d'un dispositif de tutorat, vous avez plusieurs missions :

- élaborer la fiche de poste et organiser le recrutement des tuteurs et tutrices (un exemple est proposé en annexe...) ;
- fournir les ressources nécessaires à leur activité (contrat d'engagement tuteur-tutoré, feuilles d'émargement, espace Moodle dédié, accès aux supports pédagogiques, etc.) ;
- assurer la mise en relation entre les tuteurs tutrices et les étudiants étudiantes accompagnés ;
- coordonner l'organisation matérielle et logistique des séances (réservation de salles, planification, etc.) ;
- accompagner l'équipe de tuteurs tutrices dans leur mission en restant disponible pour répondre à leurs questions et les soutenir en cas de difficulté (échanges par mail, entretiens ponctuels ou planifiés).



Témoignages

"Porter ce projet m'a fait prendre conscience des multiples défis des étudiants à leur arrivée en première année de BUT : nouveaux attendus, rythme soutenu et gestion d'une nouvelle organisation personnelle (logement, transport, emploi salarié). Face à cela, le tutorat n'est pas une réponse miracle, mais il offre un cadre structurant grâce à un rendez-vous hebdomadaire régulier. Pour moi, c'est une manière différente et enrichissante d'interagir avec les étudiants, loin de la posture descendante des cours traditionnels. Sur le plan professionnel, cette mission m'a permis de sortir des frontières de l'enseignement pur en travaillant avec une équipe pluridisciplinaire au sein de l'Université de Lille. Collaborer étroitement avec des conseillères pédagogiques et un ingénieur pédagogique a été crucial : un tel dispositif ne peut être porté à bout de bras par un enseignant isolé, c'est avant tout un travail collectif."

"Cet accompagnement me permet d'être encore plus attentif aux difficultés d'apprentissages rencontrées par nos étudiants à travers le retour de nos tuteurs/tutrices, d'en prendre encore plus conscience. C'est d'ailleurs ce qui motive la réintroduction dans notre Offre de formation de Méthodologie du travail universitaire en L1."

"L'articulation avec la formation ne fonctionne que si l'équipe pédagogique est pleinement embarquée. Elle s'est construite concrètement en sollicitant mes collègues pour valider ou fournir les ressources pédagogiques partagées lors des séances. C'est ainsi que se crée un lien naturel et efficace entre les cours et le travail des tuteurs."

"Le tutorat s'articule naturellement avec les enseignements en apportant un complément concret et humain aux notions théoriques, ce qui permet aux tutorés de mieux appréhender les attentes et les méthodes de travail du supérieur."

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION PAR LA DAPI

La DAPI met son expertise au service des dispositifs de tutorat et peut accompagner les porteurs ou porteuses dans leur mise en œuvre. Elle propose également une formation dédiée aux tuteurs et tutrices, ainsi que des temps d'échanges entre pairs organisés tout au long de l'année.

À noter : cette formation n'étant pas financée par la DAPI, chaque dispositif doit prévoir la rémunération des tuteurs et tutrices à partir de son enveloppe budgétaire.

FORMATION DES TUTEURS ET TUTRICES :

La formation associe apports théoriques et mises en pratique (études de cas, co-construction de supports pédagogiques utilisables en séance). Elle amène les tuteurs et tutrices à interroger leur rôle et leur posture, à réfléchir aux leviers de motivation des étudiants accompagnés, aux types de feedback à mobiliser, ainsi qu'aux ressources mobilisables pour leurs interventions.

TEMPS D'ÉCHANGES ENTRE PAIRS :

Des temps d'échanges d'une heure entre tuteurs et tutrices sont également proposés afin de favoriser une démarche réflexive. Ils permettent : le partage d'expériences et de bonnes pratiques ; l'analyse collective de situations rencontrées en séance et la recherche de solutions ; la valorisation et la reconnaissance des compétences développées dans le cadre du tutorat.



Témoignages

Une responsable :

- *"Bonheur de nous avoir repris en main devant le désarroi des tuteurs et les soucis de classe qui s'accumulaient"*
- *"Bonheur d'avoir débriefé tous ensemble sur l'arbre du vécu (grand grand moment de partage ! Un des plus beaux de ma carrière)."*

Des tuteurs et tutrices :

- *"Permet d'échanger nos ressentis entre tuteurs, nos facilités, nos difficultés, prendre exemple si les autres ont des solutions à certains problèmes, partager des choses que l'on a apprises pour aider les tutorés (= le partage d'expériences)."*
- *"Prendre du recul sur nos séances et faire le point sur les compétences développées (chose que l'on ne fait pas forcément en sortant de nos séances)."*
- *"Sentir que l'on est pas tout seul."*
- *"La DAPI est toujours réactive, très disponible et agréable."*

VALORISATION DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT :

Enfin, l'engagement des tuteurs et tutrices peut être reconnu via la délivrance du badge numérique « Tutorer un pair », co-construit avec un porteur de dispositif et le SCD, et reconnu par l'université de Lille. Ce badge constitue un élément valorisable dans un parcours académique ou professionnel, notamment dans les candidatures en master ou sur les réseaux professionnels.

DES DISPOSITIFS DE TUTORAT MIS EN PLACE À L'UNIVERSITÉ DE LILLE

DISPOSITIF DE TUTORAT EN BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (BUT) CHIMIE

Ce dispositif de tutorat, financé par l'IUT, permet le recrutement d'une quinzaine de tuteurs et tutrices, engagés sur des contrats annuels d'environ 15 heures. Chaque tuteur ou tutrice accompagne en moyenne 3 à 5 étudiants. Le tutorat vise à faciliter la compréhension des enseignements, renforcer les méthodes de travail et accompagner la préparation aux examens. Il est proposé en première année à certains étudiants, ainsi qu'en deuxième et troisième année pour les étudiants n'ayant pas validé certaines compétences. Les séances sont organisées à Lilliad, selon les disponibilités des étudiants et des tuteurs.

Pour soutenir le dispositif, un espace Moodle dédié centralise les fiches de suivi, les ressources disciplinaires et les supports de formation. Un serveur Discord facilite également les échanges entre le responsable du dispositif et les tuteurs.

DISPOSITIF DE TUTORAT EN GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT (FASEST)

Ce dispositif, porté par la Faculté des Sciences Économiques, Sociales et des Territoires de l'Université de Lille, est financé par une enveloppe ORE de la Région. Deux tuteurs -tutrices sont recrutés à l'année, chacun assurant 36 heures par semestre et accompagnant deux groupes d'environ 7 étudiants-étudiantes. Le tutorat vise à faciliter la compréhension des enseignements, renforcer les méthodes de travail et accompagner la préparation aux examens. Il est destiné aux étudiants et étudiantes de première année inscrits en parcours « oui-si ».

Les séances, parfois coanimées par les tutrices-tuteurs, sont intégrées à l'emploi du temps des étudiants et étudiantes, à raison d'une séance hebdomadaire de 1 h 30 à 2 h. Un espace Moodle dédié permet de centraliser les fiches de suivi, les ressources issues des formations de la DAPI et les supports de séance proposés par l'équipe de tuteur. Cet espace de cours met également à la disposition des étudiants des ressources disciplinaires et méthodologiques.

DISPOSITIF DE TUTORAT EN SVTE (FST)

Ce dispositif, proposé par la Faculté des Sciences et Technologies de l'Université de Lille, s'adresse aux étudiants et étudiantes de première année du portail SVTE (parcours classique, bilingue et LAS). Financé sur fonds propres, il mobilise chaque année six tuteurs-tutrices, recrutés pour 15 heures par semestre. Les séances sont assurées en binôme, chaque équipe accompagnant un groupe de 8 étudiants-étudiantes maximum. Le tutorat vise à faciliter la compréhension des enseignements, renforcer les méthodes de travail et préparer les étudiants aux examens. Il est ouvert aux étudiants-étudiantes de première année qui en expriment le besoin.

Deux créneaux hebdomadaires sont proposés (mardi et jeudi, de 18 h 30 à 20 h). Les étudiants-étudiantes s'inscrivent pour le semestre via une plateforme dédiée, qui permet également de planifier les séances et de réserver les salles. Le public tutoré choisit les thématiques qu'il souhaite approfondir via cette plateforme, puis les tuteurs-tutrices se répartissent les séances en conséquence.

Un espace Moodle complète le dispositif en centralisant les fiches de suivi, les ressources issues des formations DAPI et les supports de séance. Les étudiants-étudiantes y effectuent également leurs inscriptions, tandis qu'un forum d'annonces facilite la communication entre le responsable, l'équipe de tuteurs et les étudiants-étudiantes.

CONTACTS

dapi@univ-lille.fr

- yasmina.allag@univ-lille.fr
- donia.djoudi@univ-lille.fr
- sylvie.muller@univ-lille.fr

Service d'appui à l'ingénierie pédagogique
des formations -

Direction d'Appui à la Pédagogie et à l'Innovation -
DGD formation

Université de Lille

Domaine universitaire Pont de Bois,
Bâtiment B, salle B2.223, 3 rue du Barreau,
59650 Villeneuve d'Ascq

T. [+33 \(0\)3 62 26 97 22](tel:+33362269722)